**Université de Mons**
**Service Inscriptions**
Bâtiment Rosa Parks
Avenue Frère Orban 9 B-7000 MONS (Belgique)
tél. 065/37.30.13
***A envoyer à*** Service.inscriptions@umons.ac.be

UMONS

**Cadre réservé au Service Inscriptions**

Date de réception du formulaire :

# DECLARATION D'ABANDON (sauf 1er bloc du bachelier)

**Année académique 2024-2025** ☐ Mons ☐ Charleroi

## Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom(s) :

Lieu de naissance :

Date de naissance : / /

## Etudiant(e) inscrit(e) :

Faculté :

Cursus :

Matricule :

Fait à , le / /

**Signature :**

**Remarques :**

- L'abandon sera acté par le Service Inscriptions sous réserve du respect de la procédure décrite à l'article 17 §5 du Règlement général des études en vigueur.
- Les étudiants qui abandonnent avant le 1er décembre ne récupèrent pas l'acompte de 50 euros sur les droits d'inscription payé auprès de l'UMONS.
- Les étudiants qui abandonnent à partir du 1er décembre doivent en informer le Service Inscriptions à l'aide de ce formulaire mais ils restent considérés comme étudiants réguliers pendant l'année académique 2024-2025 complète. Ils restent redevables auprès de l'UMONS de l'entièreté des droits d'inscription.
- Les étudiants boursiers ou en attente d'une décision du service des allocations d'études perdent, en abandonnant leurs études, le droit à une bourse. Ils sont donc redevables des montants repris aux deux points précédents en fonction de la date d'abandon.